



AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra soit faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel (urbanisme@vsmsll.ca) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 07 juin 2022 à midi**, soit se faire entendre lors de la séance du conseil du mercredi 8 juin 2022 à 20h au Centre communautaire situé au 99 rue de la mairie.

67, 32^e avenue (lot 1 462 936)

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre le remplacement du lot 1 462 936 par la création de deux lots, dont un lot (6 507 343) d'une superficie de 463.9 m² au lieu de 465 m².

49, 16^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1.8 m au lieu de 1.2 m en cour avant.

3078, rue du Blizzard

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la réduction de la marge arrière de l'entrée de sous-sol fermée à 6.18 m au lieu de 8 m.

53, rue Chéné

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre que le côté du garage qui fait corps avec une façade du bâtiment principal soit de 32% du mur du bâtiment principal au lieu de 50%.

100, 40^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre l'aménagement d'une deuxième entrée charretière de 12 pieds de largeur.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 20^e jour du mois de mai 2022.

Me Marie-Josée Russo
Greffière